



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B243

OBJET : Habitat - Opérations façades - Subventions d'équipement à la commune concernée : Bouc-Bel-Air

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELL Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_08

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean-Claude Feraud

Co-rapporteur : Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

Thématique : Habitat

**Objet : Opération façades - Subventions d'équipement à la commune
concernée : Bouc Bel Air
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération façades, il vous est proposé le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 500 € à la commune de Bouc Bel Air.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 19 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées en 2012 par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 47 483 € (délibérations n°2012-B033, 2012-B070, 2012-B114 et 2012-B177)

Une nouvelle demande a été reçue :

- **la Commune de Bouc Bel Air** (délibération cadre du 10 février 2003 et délibération modificatrice n°9/06/28 du 28 septembre 2009) a fait parvenir une demande concernant un dossier.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

- Concernant les opérations "façades" de la ville de Bouc Bel Air, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **500 €**.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Bouc Bel Air	1	1	50%	12,50 %	2 000€	500 €	-
Total (TTC)						500 €	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 21 juin 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 500 € à la commune de Bouc Bel Air
- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412.

OBJET : Habitat - Opérations façades - Subventions d'équipement à la commune concernée : Bouc-Bel-Air

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012